



Fiche RNCP : n° RS5801

Date d'échéance de l'enregistrement : 29-04-2028

Formacode(s) :

- 42829 : Sauvetage secourisme travail
- 42817 : Réglementation santé sécurité travail
- 42819 : Accident travail maladie professionnelle

✓ POUR QUI ?

La formation SST s'adresse à toute personne salariée et au personnel désigné pour porter secours en cas d'accident

✓ PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation SST - sauveteur secouriste du travail

✓ DURÉE

2 jours (14h) pour un groupe de 10 personnes. (Au-delà de 12 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14. A partir de 15 participants, la session doit-être dédoublée (2 P.V) et 2 formateurs sont nécessaires.)

✓ OBJECTIFS

Être en mesure de porter secours lors d'un accident et participer à la prévention des risques dans l'entreprise
Mettre en application les compétences du SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
Obtenir son certificat SST, pour une durée de 24 mois

✓ TRANSPORT

TCSP : ligne A et B - Vous souhaitez connaître votre itinéraire, vos horaires, votre tarif
et les infos trafic connectez-vous sur :
<https://www.martiniquemobilites.mq/>

✓ ACCESSIBLE PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours. Notre référent handicap reste joignable au 0696 50 23 33

✓ DATES

Nous consulter pour connaître les dates des sessions.

✓ EFFECTIF

4 personnes minimum et 14 personnes maximum par session

✓ LIEU

Centre d'affaires Dillon Valmenière,
Morne Dillon Nord - Résidence de la
Pointe des Sables, 97200 Fort-de-
France

✓ TARIF

280€ net

✓ CONTENU DE LA FORMATION

1. Situer le cadre juridique de son intervention de sauveteur secouriste au travail
Connaître les domaines d'intervention du SST et les limites des responsabilités du SST dans et hors de l'entreprise
Appréhender cadre juridique de son action :
L'obligation de porter secours
Article du code de travail
Tableau de maladies professionnelles
Les statistiques (INRS)
Le principe de non-assistance à personne en danger
2. Réaliser une protection adaptée pour garantir la sécurité d'un individu
Prendre connaissance des signaux d'alerte aux populations
Prendre connaissance des consignes de protection
Définir la notion de « danger », de « situation dangereuse » et de « risque »
Repérage des personnes exposées aux dangers identifiés ou qui pourraient l'être
Appréhender les trois types d'actions possibles pour mettre en œuvre une protection adaptée
Les matériels et moyens adaptés à son secteur permettant une suppression efficace
Les personnes habilitées ou expertes dans la mise en œuvre de ces matériels dans son secteur d'activité et selon son entreprise
Les moyens et actions à mettre en œuvre

Les moyens et actions à mettre en œuvre
Identification des situations dans lesquelles le dégagement de la victime est possible sans danger pour soi-même
Les différentes techniques de dégagement d'urgence dans le respect du référentiel technique
La mise en sécurité du secouriste, de l'environnement et de la victime
Connaissance et repérage des moyens de secours adaptés

3. Examiner la ou les victimes avant/après et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
Assurer la mise en œuvre des actions de recherche et les examens permettant de déceler les signes d'atteinte à la vie d'une victime :
Saigne-t-elle abondamment ?
S'étouffe-t-elle ?
Répond-elle ?
Respire-t-elle ?
En cas de plusieurs signes, définition de l'ordre de priorité des actions de recherche
Identification des résultats à atteindre selon les signes de menace à la santé décelés

4. Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
Maîtriser les éléments du message d'alerte
Suivre les consignes du site prévues dans le cadre d'intervention sur victime
Connaissance des « consignes en cas d'accident » telles que prévues dans l'organisation de l'entreprise
Choisir le témoin idéal pour faire alerter
Suivre les consignes permettant d'assurer une transmission efficace de l'alerte

5. Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée : lui apporter les premiers secours.
Commenter et justifier tous les gestes de premiers secours à effectuer en fonction de l'examen de la victime et de l'apparition des signes vitaux menacés
Appréhender les différentes situations rencontrées, et pour chacune d'elles, effectuer le geste de premier secours à effectuer
Assurer le suivi de la victime
En cas d'apparition de nouveaux signes, identifier la ou les actions à mettre en œuvre et adapter sa conduite au nouveaux signes décelés

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention des risques en entreprise ou sur le lieu de travail
Repérer les mécanismes d'apparition d'atteinte à la santé
Définition et présentation du document unique
Définition, statistiques et conséquences des accidents de travail dans une entreprise, des maladies professionnelles
Identification de la nature et l'importance des AT et des MP. de son entreprise, sa branche professionnelle et au plan national
Déterminer les différents intervenants de la prévention dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise
Faire respecter les consignes mises en place pour l'organisation de la prévention dans son entreprise

7. Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
Evaluation des risques, notamment lors de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, afin de déterminer les actions à mener pour assurer la sécurité et garantir la santé des travailleurs
Connaître les actions de prévention pour supprimer (ou faire supprimer) ou réduire (ou contribuer à réduire) les situations dangereuses
Selon son champ de compétences
Selon les procédures spécifiques en matière de prévention
Selon l'organisation de son entreprise
Combattre les risques à la source
L'adaptation du travail à l'homme
Assurer une veille pour mettre en place des moyens de prévention en phase avec les évolutions techniques et organisationnelles
Définition d'actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage
Connaître les mesures de protection collective
Respecter les instructions appropriées pour les travailleurs

8. Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise de la (ou des) situation(s) dangereuse(s) repérées
Connaître les obligations des salariés : le respect du règlement intérieur, des EPI, des habilitations (électriques, conduite d'engins...)
Le droit de retrait
Participation aux mises à jour annuelles du document unique d'évaluation des risques professionnels
Participation aux enquêtes sur les accidents de travail

✓ NIVEAU DE FORMATION

L'Entrée : Sans niveau spécifique
Sortie : Sans niveau spécifique

✓ INTERVENANTS

La formation est dispensée par l'équipe pédagogique suivante, conformément à l'article R3332-5 du Code de la santé publique. D'autres intervenants respectant les mêmes conditions de diplômes et d'expériences peuvent parfois intervenir

✓ ACCÈS À LA FORMATION

Selon la formation ses modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- Information individuelle ou collective,
- Dossier de candidature
- Identification, voire évaluation des acquis,
- Entretien individuel de conseil en formation, de façon à définir le parcours le plus adapté entre un parcours standard, un parcours raccourci ou un parcours renforcé.

Le **délai d'accès** de la formation dépend de la programmation et des places disponibles, en constante évolution.

✓ ACCESSIBILITÉ

Il est nécessaire de disposer d'une connexion Internet fixe fonctionnelle et d'un ordinateur ou tablette afin de pouvoir suivre la visio-conférence sereinement et être en capacité de participer. La formation peut être suivie de n'importe où si ces conditions sont respectées (domicile, travail, ...) à condition que l'environnement du stagiaire lui permette d'être disponible et au calme pour suivre sa formation.

✓ DÉLAIS D'ACCÈS

L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 2 jours à 2 mois selon le mode financement.

✓ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- L'évaluation continue permet, si elle est favorable, de délivrer un certificat de « sauveteur secouriste du travail » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels(INRS) valable 24 mois.
 - Ce certificat pour rester valable, impose de maintenir et actualiser ses compétences.
- NB : Pour maintenir ce certificat SST, un recyclage de 7 heures minimum est obligatoire tous les 24 mois
- Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie- Risques Professionnels/ INRS.

✓ MODALITÉS DE FINANCEMENT

- France Compétence
- Autofinancement

Prise en charge à 100 % possible selon les modalités de financement

✓ MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Accompagnement individuel et en groupe assuré par des formateurs experts dans le domaine.

Moyens pédagogiques : Apports de contenus, analyse de cas pratiques, jeux de rôles, échanges libres.

Modernes et performants comprenant : Des salles polyvalentes - Des salles informatiques - Accès Plateforme accessible 7j/7 à une vidéothèque et une bibliothèque numérique.

Matériel audio-visuel : vidéo projecteur... - Ressources documentaires Plateau technique dédié qui reconstitue les conditions de réalisation des gestes professionnels ; conforme aux RC des TP et CQP

✓ MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

Alternance d'apports théoriques et de mises en situation / Études de cas contextualisées aux situations de travail /Coaching individuel / Solutions pédagogiques individualisées, diversifiées innovantes / Travaux collaboratifs – partages d'expérience et de pratiques



✓ INDICATEUR DE RÉSULTATS

- 100% de réussite au titre professionnel
- 100% d'accès à l'emploi dans les 6 mois
- 100% de stagiaires satisfaits



☎ 0696 06 05 09 - 0596 97 58 46

✉ jmjformation@gmail.com

🌐 www.jmjformation.com



Siège social : 15 Rue Georges Eucharis, Espace POSEIDON, Dillon Stade, 97200 Fort-de-France
Siège d'exploitation : Centre d'affaires Dillon Valmenière, Morne Dillon Nord - Résidence de la Pointe des Sables, 97200 Fort-de-France

Centre de formation continue enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 97 97 01982 97
Siret : 799 674 064 00032 - Code APE : 8559A - N° QUALIOPi : RNQ 3318

Ce document peut faire l'objet de modifications afin de répondre à des impératifs d'ordre pédagogique. Date de MAJ de la fiche : 15/02/2024